

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018 - 2019

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 14/09/2018

Présidence de : M. MEILLAUD Hervé

Quorum : 13

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 8

ORDRE DU JOUR

Préambule : Approbation du PV de la séance du 05/07/2018.

1 - Questions pédagogiques :

1. Le point sur la rentrée 2018.
2. Projet d'Etablissement 2018-2021.
3. Rapport annuel :
 - 3.1- Bilan pédagogique 2017 – 2018
 - 3.2- Bilan Vie Scolaire
 - 3.3- Bilan CDI
 - 3.4- Bilan Infirmière
 - 3.5- Bilan Psy-EN
4. Programme d'actions 2018 – 2019.
5. Opération « devoirs faits ».
6. Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI).

2 - Fonctionnement général :

1. Recrutement ASSEDUS
2. Déplacement dans le cadre de l'Association Sportive.
3. Bilan et perspectives de l'AS.
4. Bilan et perspectives du FSE.
5. Répartition des indemnités de missions particulières (IMP).
6. Fermeture de l'établissement pendant les petites vacances scolaires.

3 - Questions financières :

1. Tarifs concernant les diverses dégradations.
2. Conventions/Contrats/Services.
3. DBM.
4. Voyages.
5. Conventions.

4 - Questions diverses

- 9 Annexes (nombre – titre) : - Projet d'Etablissement – Rapport annuel – Programme d'actions 2018-2019 – Bilan AS 2017 2018 – Bilan FSE 2017 2018

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 01 octobre 2018

Séance du Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. MEILLAUD Hervé	X						
	Proviseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	M. RODIER David	X						
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine	X	X		Mme BRILLAUD	X		
	Groupement communes								
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X						
	Commune siège								
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme RAUTUREAU Jackie M. LEMAIRE Jérôme		X	X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. BREGEAS Arnaud	X						
		Mme LEHEC Clémence			X	Mme MOLINARI Elise	X		
		Mme FILLON Caroline	X						
		M. JOULIN Olivier	X						
		Mme PRADOT Caroline			X				
		M. BOSSEBOEUF Romain		X		M. LAROCHE Valentin	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X						
		M. GLOTIN Luc			X				
	PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'Elèves	Mme DELAGARDE Claire	X					
Mme CAPILLON Sylvie					X				
M. MACQUIN Frédéric					X				
Mme TACHERON Christelle					X				
M. POINET Frédéric			X						
Mme MELIN Laurence			X						

Le quorum étant atteint, Monsieur Meillaud, Principal, en sa qualité de Président du conseil d'administration ouvre la séance.

Monsieur Frédéric Poinet, représentant des parents d'élèves, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Après ajout des thèmes suivants :

- Autorisation de recruter 3.75 ETP d'assistant d'éducation
- Echancier des prélèvements des frais de restauration
- Questions diverses déposées par les représentants des parents

les membres du conseil adoptent l'ordre du jour.

I/ QUESTIONS PEDAGOGIQUES

I.1 – Point sur la rentrée

Le président détaille la structure pour cette année :

Niveau 6^{ème} 51 élèves : 2 classes (effectifs : 25 – 26)
Niveau 5^{ème} 59 élèves : 2 classes (effectifs : 29 – 30)
Niveau 4^{ème} 48 élèves : 2 classes (effectifs : 24)
Niveau 3^{ème} 67 élèves : 3 classes (effectifs : 21 à 23)

Soit 225 élèves

Il rappelle que 1 classe de 5^{ème} a été fermée en juin dernier en raison d'effectifs inférieurs aux prévisions. Depuis cet été, des arrivées ont été constatées et d'autres sont attendues à la rentrée des vacances d'automne. Les 2 classes de 5^{ème} sont donc très chargées.

Les parents d'élèves demandent si une classe de 5^{ème} peut être ouverte. Le président explique que la structure ne variera plus pour cette année, les seuils seront redéfinis par Monsieur le recteur pour la rentrée prochaine. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas rare que quelques élèves quittent le collège en fin de 5^{ème}. L'ouverture d'une 3^{ème} classe de 4^{ème} pour l'an prochain n'est donc pas automatique. Le point sera réalisé entre les services de la DSDEN et l'établissement lors de la préparation de rentrée.

Par ailleurs, le Président se félicite que la rentrée se soit déroulée dans de bonnes conditions. Tous les professeurs étaient nommés avant la fin de la première semaine. Le collège compte 20 enseignants dont 8 partagés avec d'autres établissements. La professeure documentaliste dispose d'un temps partiel, les 20% restants ne sont pas compensés ce qui implique la

fermeture du CDI un jour et demi dans la semaine. Le service vie scolaire se compose d'une CPE et de 3.75 ETP d'assistants d'éducation.

2 AVS accompagnent 4 élèves, l'infirmière est partagée avec le secteur de Sauzé Vaussais, l'assistante sociale présente un vendredi sur 2 et la psychologue de l'éducation nationale assure une permanence équivalente à 3 heures par semaine.

Pour finir, 5 agents assurent le fonctionnement de la restauration, de l'entretien et de la maintenance. L'un d'entre eux est partagé avec le collège de Brioux.

Monsieur Meillaud remercie Madame Lavanche qui a préparé la totalité de cette rentrée.

I.2 – Projet d'établissement 2018 – 2021

Le Président explique que le projet d'établissement reflète la politique générale de l'établissement pour les 3 ou 4 ans à venir. Il s'inscrit dans la politique ministérielle et doit donc répondre aux objectifs du projet académique. Le projet qu'il présente ce soir aux membres du conseil a été rédigé et pensé par l'équipe de direction précédente après un long travail réflexif avec les enseignants entre les mois de mai et juillet dernier. Un des axes retenus est commun à tous les établissements de réseau ECLORE du mellois, il concerne la maîtrise des langues et encourage les équipes à s'investir dans des pédagogies différenciées adaptées aux difficultés de nos élèves. Le 2nd axe est orienté sur le climat scolaire et enfin le 3^{ème} sur l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

Après de nombreux échanges avec les personnels, le projet a été présenté aux membres du conseil pédagogique le 6 juillet dernier.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le projet d'établissement 2018 – 2021 présenté par le président.

Acte n° 6

I.3 – Rapport annuel

Le Président explique que le rapport sur le fonctionnement de l'établissement doit être présenté aux membres du conseil.

Il débute par le bilan pédagogique :

- Bilan pédagogique

DNB 2018				
	2015	2016	2017	2018
Académie (Pu+Pr)	87.26	87.78	91.43	87.61
Académie (Pu)	85.69	86.40	90.40	86.34
Deux-Sèvres (Pu)	86.80	87.84	91.89	87.43
Etablissement	88.46	82.05	93.10	91.11
Effectif	52	39	58	45

Mention	Effectif	Pourcentage
Très Bien	11	24,4 %
Bien	13	28,9 %
Assez Bien	8	17,8 %
Admis	9	20 %
Refusés	4	8,9 %

Orientation	
Affectation	Pourcentage
2GT	65,2 %
2Pro	26,1 %
CAP	4,3 %
MFR	2,2 %
Redoublement	2,2 %

1 échec en série professionnelle

Les résultats du DNB, en baisse de 2 points cette année sont à relativiser avec des baisses plus importantes aux niveaux départemental et académique. Le Président rappelle par ailleurs qu'un seul élève fait varier de manière significative les résultats en raison du faible effectif total. La faiblesse de nos élèves sur la maîtrise de la langue française est soulignée avec des résultats écrits en français inférieurs aux taux départemental et académique alors que les autres résultats écrits leurs sont supérieurs.

Concernant l'orientation, les taux se stabilisent. Tous les élèves ont obtenu une orientation souhaitée. Une seule élève n'ayant pas obtenu cette orientation souhaitée a préféré doubler son année de 3^{ème}.

Les membres du conseil soulignent la difficulté pour obtenir une affectation en 2^{nde} professionnelle ce qui conduit certains élèves à intégrer une 2^{nde} générale.

- Bilan vie scolaire

Madame Billerot, CPE, présente le bilan vie scolaire et informe des modifications mises en œuvre pour cette année.

- Bilan CDI
- Bilan Infirmière
- Bilan Psy-EN
- Programme d'actions 2017 – 2018

Les membres du conseil ont été destinataires de la totalité des bilans en amont de la séance.

Madame Delagarde, représentante des parents d'élève souhaite obtenir des éclaircissements sur le lien du CDI avec de nombreuses expositions. Il lui est répondu que Madame Boulanger coordonne la totalité des expositions dans l'année scolaire et que par ailleurs, la professeure documentaliste est impliquée dans nombreux projets et accompagne les élèves lors de la visite de ces expositions.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le rapport annuel 2017 – 2018.

I.4 – Programme d'actions 2018 – 2019

Le Président remercie les enseignants, et notamment Madame Fillon pour la rédaction des fiches actions pour cette année et la tenue du tableau récapitulatif. Il insiste sur le fait que le collège organise un nombre conséquent d'actions mais que jusqu'à présent, ce programme manquait de formalisation. Par ailleurs, il informe les membres du conseil que le document proposé est très incomplet, certaines actions « traditionnelles » n'ayant pas été recensées. Il faudra essayer d'établir ce recensement cette année pour obtenir un programme d'actions plus complet l'an prochain.

Après une lecture rapide des actions qui ont été organisées autour des 4 parcours de l'élève, Madame Billerot, présente un peu plus en détail l'opération « Silence, on lit ». Un quart d'heure de lecture obligatoire sera organisé tous les lundis et vendredis à 13h45 avant la reprise des cours à 14h00. Les parents s'interrogent sur le fait que les journaux et magazines ne seront pas autorisés. Madame Molinari, professeure, explique que l'un des objectifs est d'inciter les élèves à lire ce qu'ils n'ont pas l'habitude de lire chez eux. Cependant, un bilan de cette action sera dressé et des ajustements seront possibles.

Concernant le projet « Sentinelles et référents », Madame Billerot explique que cette action ne sera possible que si le collège obtient une subvention. Elle explique que bien qu'onéreux, les établissements qui sont déjà engagés obtiennent des résultats très encourageants.

Madame Mélouki Quintard, personne invitée, demande si le collège a prévu d'organiser une action pour la cérémonie du 11 novembre. Monsieur Olivier Joulin, représentant des personnels enseignants, explique qu'un projet est en cours avec la commune de Vanzay dans les prochains jours mais que, pour l'instant, rien n'est programmé pour le 11 novembre. Il rappelle que la date de cette cérémonie est un frein par rapport aux programmes. En effet, cette période de notre histoire est traitée dès le début de l'année.

Concernant la chorale, le président précise les propos qu'il a tenus aux parents la semaine dernière. A priori, la chorale CM2/6^{ème} se tiendra bien cette année mais pas la chorale du collège.

Monsieur Mazin, conseiller départemental, s'étonne de ne pas voir apparaître « Bravo les artisans ! ». Le président répond que cette action sera bien proposée aux élèves. Aucune fiche action n'a été rédigée. C'est un oubli.

Enfin, à une demande des parents d'élèves, il est rappelé que les EPI n'ont plus de caractère obligatoire. Certains EPI sont cependant maintenus au collège.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le programme d'actions 2018 – 2019.

Acte n° 7

I.5 – Opération devoirs faits

Le président rappelle les objectifs de cette action et précise qu'il y a obligation de proposer 4 créneaux à tous les élèves du collège.

Madame Billerot, référente devoirs faits, explique que 11 créneaux sont déjà ouverts aux élèves. 4 enseignants, tous les assistants d'éducation et elle-même animent les séances dont

les effectifs varient de 4 à 15 élèves. Elle espère que le service civique, en cours de recrutement, permettra de doubler l'encadrement sur les séances les plus chargées.

I.6 – Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI)

Le président explique que s'agissant d'un parcours dérogatoire pour un jeune élève scolarisé au collège, le PAFI est soumis au vote aux membres du conseil avant d'obtenir l'autorisation du directeur académique.

Madame Billerot, référente décrochage de l'établissement, explique le parcours qui est proposé à l'élève. Il profitera de stages en entreprise 3 jours dans la semaine et de 1.5 jour de suivi dans l'établissement. Ce suivi sera individualisé grâce à des professeurs volontaires. Il profitera du cours d'EPS avec ses camarades afin de maintenir un lien avec sa classe dans laquelle il est par ailleurs très bien intégré.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le parcours d'accompagnement proposé à un élève du collège dans le cadre du PAFI.

Acte n° 18

III/ FONCTIONNEMENT GENERAL

II.1 – Autorisation de recruter des assistants d'éducation

Le président explique que le conseil d'administration doit autoriser chaque année le recrutement des assistants d'éducation, en fonction de la dotation qui est allouée au collège.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement le recrutement de 3.75 ETP d'assistant d'éducation.

Acte n° 13

II.2 – Fermeture de l'établissement pendant les petites vacances scolaires

Le président informe les membres du conseil que bien que certains collègues assurent des permanences pendant les petites vacances scolaires, l'établissement restera fermé au public.

II.3 – Déplacement dans le cadre de l'association sportive

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent les déplacements des élèves dans le cadre de l'association sportive sur des installations extérieures à la commune de Lezay.

Acte n° 10

II.4 – Bilan et perspective de l'association sportive

Madame Fillon détaille le bilan qui a déjà été transmis aux membres en amont de la séance. 54 élèves inscrits et 15 activités différentes ont été proposées aux élèves.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan d'activités et le programme d'actions de l'association sportive présenté par Madame Fillon.

Acte n° 14

II.5 – Bilan et perspective du FSE

Madame Billerot, rappelle que le FSE n'a pas uniquement pour vocation de financer les sorties et voyages scolaires. Elle souhaite proposer plus de clubs sur la pause méridienne. Monsieur Mazin souhaite savoir si le foyer est toujours situé dans la petite salle à l'extrémité du collège. Monsieur Meillaud lui répond qu'effectivement le foyer est bien toujours localisé dans cette salle qui pose un énorme problème de surveillance (très excentré et ouverture vers l'extérieur) et annonce que Madame Billerot aurait un projet qu'elle souhaiterait lui soumettre.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan d'activités et le programme d'actions du FSE présenté par Madame Billerot.

Acte n° 15

II.6 – Répartition des IMP

Le président détaille le principe de répartition des IMP qu'il soumet au vote

Missions	Nombre d'IMP
R.U.P.N.	2
Coordination de cycles	2
Coordination disciplinaire	1
Culture	0.5
Devoirs faits	0.25
Décrochage scolaire	0,5
Chant Chorale	1

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le principe de répartition des ILMP proposées par le président.

Acte n° 11

III/ QUESTIONS FINANCIERES

III.1 – Echancier des prélèvements des frais de restauration

Monsieur Rodier, gestionnaire, présente pour information l'échéancier des frais de restauration pour l'année scolaire.

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES DES FRAIS DE SCOLARITE

Echéancier pour l'année scolaire 2018/2019

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
0 novembre 2018	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
10 décembre 2018	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
10 janvier 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
8 février 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
11 mars 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
10 avril 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
10 mai 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
11 juin 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
5 juillet 2019	Prélèvement d'ajustement							

III.2 – Tarifs concernant les diverses dégradations

Monsieur Rodier, gestionnaire, présente des tarifs inchangés par rapport à l'année passée.

Photocopies A4	0,10 €
Photocopies A3	0,20 €
Manuels scolaires de moins de 2 ans	100% de la valeur
Manuels scolaires entre 2 et 5 ans	80% de la valeur
Manuels scolaires de plus de 5 ans	50 % de la valeur
Carnet de correspondance	2,85 €
Assiette	2,00 €
Assiettes dessert	1,50 €
Ramequin	1,00 €
Verre	0,50 €
Bol	2,50 €
Ravier	2,50 €
Clé établissement	Caution 15,00 €
Divers	Prix de remplacement

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent les tarifs concernant les dégradations proposés par Monsieur le gestionnaire.

Acte n° 8

III.3 – Conventions / contrats / services

Location et entretien de photocopieurs multifonctions	SORAM
Vidange et nettoyage des bacs à graisse	ASVP
Dératisation	ECOLAB / PLACE NET '79

Assistance informatique	DAMA Lycée Vieljeux de La Rochelle
Droits de reproduction par reprographie	CFC
Agence comptable	Lycée du Haut val de Sèvres – St Maixent l'Ecole
Mutualisation de la paie des ASSEDUS et contrats aidés	Lycée M. Genevoix – Bressuire
Rencontres chorales	APEM Sud 79
Location <u>mini-bus</u>	CIAS du <u>Mellois</u> + LP Jean François <u>Cajl</u> de Chef Boutonne

Contrôles bactériologiques des cuisines	QUALISE
Electricité	SEOLIS
Gaz	SEOLIS
Chauffage	Communauté de communes de Mellois en Poitou
Téléphone et internet	SBS
Assurance	MAIF
Eau	Syndicat d'eau de Lezay

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer les contrats et conventions pluri-annuels présentés par Monsieur le gestionnaire.

Acte n° 9

III.4 – Décisions budgétaires modificatives

2 décisions budgétaires modificatives concernant le voyage à Bilbao ainsi que la sortie à La Rochelle sont présentées pour information. Les frais scolaires n'étant pas encore effectués en raison du calendrier de dépôt des dossiers de bourses nationales et de la réception des montants de la tarification au quotient familial, afin de pouvoir payer les fournisseurs un prélèvement sur le fonds de roulement de 5000 euros est demandé au conseil d'administration. A l'appui de l'analyse financière du fonds de roulement fournie par l'agent comptable, ce prélèvement peut être effectué.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le prélèvement sur fonds de roulement de 5000 euros pour l'achat de denrées.

Acte n° 5

III.5 - Voyages

Concernant le voyage à Paris qui a eu lieu les 22 et 23 mai 2018, il reste un reliquat de la subvention MSA d'un montant de 5 euros qu'il convient d'affecter à ce voyage.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à percevoir un don de 5.00€ de la MSA.

Acte n° 17

III.6 - Conventions

La convention tripartite signée entre la D.S.D.E.N. 79, le conseil départemental 79 et le collège Jean Monnet étant arrivée à échéance et non reconduite, l'annexe n°1 relative à la restauration scolaire arrive à son terme. De plus, la délibération n°34 A en date du 09 mai 2016 de la commission permanente du conseil départemental ainsi que la modification de la réglementation du service restauration votée le 17 février 2017, il convient de les faire adopter par le conseil d'administration afin de pouvoir établir les frais scolaires.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 12

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des parents d'élèves, après avoir souhaité la bienvenue à tous les nouveaux personnels posent plusieurs questions :

Comment l'application de la nouvelle réglementation concernant l'interdiction des portables au collège se passe-t-elle ? L'année dernière, certains enseignants ont eu recours à l'utilisation du portable pour des raisons pédagogiques : qu'en sera-t-il avec cette nouvelle réglementation ?

Monsieur Meillaud est surpris par cette question. En effet, la question du portable a été abordée lorsqu'il a rencontré les parents d'élèves lors de leur première réunion. Il rappelle donc que l'interdiction dans l'enceinte et à l'extérieur (AS, voyages...) est totale. L'utilisation est seulement autorisée lorsque les enseignants le demandent explicitement dans un cadre pédagogique. Le règlement intérieur sera modifié dans les prochaines semaines. Cela prendra un peu de temps car une refonte totale du règlement est envisagée. Les parents expliquent que la question portait davantage sur l'utilisation du portable par les adultes et celle des élèves malgré l'interdiction. Il est alors précisé que cette interdiction concerne les élèves, les adultes pouvant avoir besoin d'utiliser leur téléphone dans un cadre professionnel. Une certaine discrétion leur est demandée : il n'est bien entendu pas question d'utiliser le téléphone pendant les cours. Quant aux élèves, comme pour tous les manquements au règlement, ils sont punis si un adulte du collège les surprend en utilisant leur téléphone au collège.

Suite au passage du Major concernant les cadets de la défense dans les classes de 4ème :

- certains parents s'étonnent de ne pas avoir été informés de cette action et auraient préféré que cela se fasse en leur présence et pas sur une heure de cours.
- les avis sont partagés quant à l'intervention d'un militaire dans un collège

Monsieur le principal explique que l'absence d'information apportée aux familles est liée à un oubli de la part du collège. Il insiste cependant sur le fait que cette information devait revêtir la même importance que pour toutes les actions du collège. Le dispositif des Cadets de la défense relevant d'un partenariat entre les ministères de la défense et de l'éducation nationale, le collège est pleinement dans ses missions en proposant ce dispositif aux élèves. Une information en présence des familles n'a donc pas été envisagée. Concernant les avis partagés de l'intervention d'un militaire dans un collège, Monsieur Meillaud explique que cette question fait débat également au sein de l'établissement. Cependant, il précise qu'en qualité de fonctionnaire, les personnels n'ont pas d'état d'âme à avoir, dès lors que ce projet est porté par notre institution qui nous encourage à y adhérer.

Sauf erreur de notre part, les élèves de 5ème vont également expérimenter le « sans notes » dans certaines disciplines. Une réunion est-elle prévue pour informer les parents et leur expliquer le fonctionnement ?

Cette question a déjà été abordée avec les familles lors de la rencontre de la semaine dernière. Un courrier à destination des familles sera diffusé prochainement. Pour les classes de 5^{ème}, a priori, seulement 2 disciplines (anglais et mathématiques) évalueront les élèves uniquement à l'aide des compétences. La question se pose cependant sur la conversion, contestable certes mais probablement indispensable, de ces évaluations de compétences en note chiffrée pour la remontée vers l'application officielle LSU.

Les parents remercient toute l'équipe pour les activités qui ont été proposées aux élèves pendant la première semaine de juillet. Les activités étaient intéressantes, ludiques et variées. Certains élèves ont été déçus de ne pas pouvoir participer à certains ateliers. Pour les parents, il est toujours problématique de motiver leurs enfants à se rendre au collège jusqu'au dernier jour. De surcroît, leur/nous demander s'ils viendront ou non laisse sous-entendre que ce n'est pas obligatoire... Nous sommes conscients qu'il s'agit pour le collège d'anticiper l'accueil et notamment de prévoir le nombre de repas. Comment cela pourrait-il être présenté (autant aux élèves qu'aux parents) tout en insistant sur le côté « obligatoire » ?

Le président rappelle l'obligation qui est faite aux élèves d'assister aux cours jusqu'au dernier jour. Il est cependant conscient que cette dernière semaine est fortement perturbée, du fait de l'absence de nombreux professeurs, convoqués pour les examens. Il explique que l'objectif du sondage était uniquement de répertorier le nombre de présents afin de pouvoir organiser les ateliers ainsi que le nombre de repas à préparer. Madame Billerot tire un bilan de ce sondage et reconnaît qu'il n'a pas rempli les objectifs espérés : des familles ont indiqué la présence de leur enfant mais les ont gardé chez eux. En raison du succès des ateliers, des élèves se sont présentés en fin de semaine alors qu'ils n'étaient pas attendus... Le président demande donc aux représentants des parents de rappeler à la totalité des familles l'obligation scolaire des élèves jusqu'au dernier jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance,

F.POINET



Le Président



H.MEILLAUD